

MB1 du CPAS CC 14-09-2015 :

Le déroulement des opérations :

1^{er} acte :

Fin juin une MB1 élaborée par « pastprésident » et tentative de les faire voter au CC de juin.

Opposition radicale du bourgmestre pour examiner globalement la situation financière et profiter des mois d'été pour préparer les projets de MB1 et futurs budgets.

Pour rappel ce projet d'MB préparé et âprement défendu par « pastprésident » reprenait un ajustement pour faire face à la situation créée par les exclusions du chômage (+ 250.000 €).

Une modification de la gestion des maisons de repos permettant des économies d'échelle dans les 3 maisons.

Une adaptation du plan d'embauche (gelé par la tutelle régionale lors du budget initial) avec l'objectif de libérer ce plan d'embauche dès l'acceptation des MB1.

Certaines embauches conditionnent d'ailleurs l'utilisation de subsides de l'Europe et du Fédéral pour des actions d'insertion, objectif pourtant annoncé prioritaire pour la majorité.

Alors que par ailleurs le déménagement du service de l'insertion à Ensival est postposé de 6 mois au moins, que le bail pour la localisation actuelle n'a pas été résilié à temps et est reparti pour trois ans !

Que dans ces MB, vous diminuez le nombre d'article 60 possible, alors que c'est un des dispositifs important pour l'insertion.

Ces MB de juin incluait le compte 2014 (1600000 €) et prévoyait un plan de gestion à 5 ans à l'équilibre en consommant il est vrai les réserves disponibles.

2 ème acte :

Fin août, ayant profité des mois des vacances, mais pas visiblement pour élaborer la stratégie financière commune.

Les MB1 du CPAS reviennent à l'ordre du jour dans le même état que fin juin, même documents, même options, même travers.

Le Conseil de l'action sociale s'apprête donc à en débattre le mercredi 26 août et c'est la veille le mardi qu'en réunion de concertation « ville – CPAS » nous apprenons que la ville, pastprésident en tête puisque devenu échevin du budget et des finances, ampute de 300.000 € le projet d'MB1 du CPAS (53000 € de réduction de la dotation et 250000 € de non augmentation pour faire face aux coûts des exclus du chômage).

Mais où sont donc passé les 700000 € mis en provisions au cas où par la ville pour le CPAS.

La ville disant au CPAS que l'utilisation de ses réserves sera augmentée de ces 300000 € en 2015 pour atteindre l'équilibre, cette modification sera dès lors proposée, séance tenante au conseil du lendemain et adoptée par la majorité.

Comme cela a l'air simple, sauf que cette décision purement mathématique n'a fait l'objet d'aucun examen approfondi sur les réelles possibilités de réduction au sein du CPAS.

Sauf, qu'au niveau du plan de gestion à 5 ans, par un effet cumulatif elle provoque la disparition des réserves avec trois ans d'avance et aboutit à un déficit de 2800000 € en 2020.

Sauf qu'aux yeux du CRAC, les motifs pour lesquels un avis négatif a été rendu sur le budget initial, ces motifs sont accentués et ils confirment leur refus car comme demandé il ne voit pas dans ces MB ni de stratégie, ni de solution qui lui soient proposées.

Ce refus compromet donc les subsides d'insertion notamment par le refus de tout le plan d'embauche.

Je voudrai évoquer la cruelle déception des équipes de l'administration qui ont beaucoup travaillé sur ces projets pour décrocher ces subsides du fond social européen et du fédéral et qui voient réduit à néant tout leur investissement, par des décisions tardives, précipitées et inadéquates à l'égard d'une politique sociale difficile certes mais ô combien nécessaire.

Acte 3 :

Le budget 2016 !!

Vous êtes dans l'élaboration du budget 2016 et on annonce jusqu'à 4,4 mi € à trouver pour boucler celui de la ville.

Qu'allez-vous faire M le bourgmestre, M l'échevin des finances, M le président du CPAS Mmes et MM du Collège concrètement pour arriver à maintenir la ville, le CPAS, les entités consolidées, mais aussi tous les opérateurs de terrain, les ASBL, les crèches dans des conditions suffisantes pour mener leurs bonnes actions de services publics ou de services au public.

Il est vrai que le service public n'est pas la tasse de thé de votre partenaire M le bourgmestre et que le MR verrait bien un certain nombre de privatisation, d'externalisation vers le privé, M le bourgmestre ne soyez pas l'acolyte de votre partenaire sur ce terrain.

Au CPAS, l'augmentation du nombre estimé de chômeurs exclus, l'arrivée de réfugiés qui dès que leur statut sera reconnu (3 à 6 mois) viendront solliciter l'aide du CPAS, la paupérisation de notre population en général vont rendre impossible par rapport aux moyens que vous diminuez, une action suffisante à l'égard des bénéficiaires pour comme le prévoit la loi « leur assurer le maintien de leur dignité ».

Rideau :

Les actions d'insertion à la baisse, les moyens pour la politique à l'égard des aînés, de l'enfance et la petite enfance rabotés.

Le personnel inquiet et en sous nombre pour une gestion efficace.

Voilà, quelques éléments et il y en a d'autres, nous pourrions y passer la nuit et puis il faut parler de la ville dont les MB1 sont aussi à notre ordre du jour.

La dégradation spectaculaire de la situation en moins de trois années de mandature et l'absence d'un programme réaliste d'amélioration de celle-ci.

Nous font dire avec force, c'est assez, cela suffit !

« Elsen-Breuwer Game Over ».

Nous voterons contre ces MB du CPAS.



Verviers
Capitale wallonne de l'Eau

www.verviers.be

Modifications et perspectives budgétaires

La situation est grave mais pas encore désespérée !



N° 1003/45

14 septembre 2015



1. D'où venons-nous ?

- **Mai** : approbation du compte 2014
- **Juin** : report des MB Ville et CPAS à septembre et prise de mesures conservatoires
- **Collège du 16 juin et du 14 juillet** : accord sur les mesures structurelles
- **Juillet et août** : travaux budgétaires – MB 2015, budget 2016 et concertations syndicales, rencontre avec les associations
- **26 août** : vote des MB du CPAS
- **02 septembre** : projet de MB 2015 arrêté par le Collège
- **04 septembre** : rencontre avec le CRAC et la tutelle



➤ Compte 2014 : principaux enseignements

- Perte cumulée du PRI et de l'IPP → 1 188 782 €

Cette perte fiscale n'est pas conjoncturelle, bien au contraire. Nous constatons un **écart annuel moyen depuis 5 ans déjà de 695 017 €**.

Cela insécurise gravement l'équilibre à court, moyen et long termes de la Ville et de ses différentes entités consolidées.

- Anticipation de **recettes en matière de pool incendie → 1.282.962 €**

Cette bonne nouvelle a permis de clôturer le compte avec un faible **boni de 384.000 €**

Cette situation incertaine nécessite, à elle seule, des mesures spécifiques !



➤ **Trésorerie : nouvelle dégradation**

- **3.600.000 € de créances douteuses**
- doublée d'une **erreur comptable de 3.000.000 €** (ristourne pool incendie mal comptabilisée)

➤ **Confusion entre ordinaire et extraordinaire**

=> Risque d'accident



2. Où en sommes-nous ?

- **14 septembre** : présentation des MB et vote par le Conseil
- **15 septembre** : avant-projet de budget 2016 – normes SEC
- **22 septembre** : projet de budget
- Révision des conventions **avant le 1/10/2015**



3. Où allons-nous ?

Décembre 2015 :

- **Budget 2016 Ville-CPAS et Zones**
- **Projections à 6 ans**
- **Plans de gestion actualisés**



➤ **Perspectives financières pour les années 2016 à 2020**

Dégradation considérable de notre situation et déficits cumulés

- Déficit de **42.5 millions** en 2016
- Déficit cumulé de **9 millions** en 2020, hors régularisation comptable et financement des pensions
- Déficit du CPAS à partir de 2018

Des mesures structurelles s'imposent !

⇒ **Objectif au 01/01/2017 : 2.000.000 € de réduction structurelle des dépenses**



Comment ?

a. Dépenses de transferts

- Limitation des dépenses de fonctionnement et de transferts à hauteur de 75 % du montant des allocations.

=> **Objectif : 500.000 € d'économies**

b. Dépenses de personnel

- Réduction de la charge du personnel mis à disposition des associations
- Départs naturels et non-remplacement
- Réduction d'effectifs

=> **Objectif : 1.500.000 € d'économies**



Pourquoi ?

Ces efforts indispensables permettront de :

- Respecter la trajectoire budgétaire
- Régulariser la comptabilité et assainir la trésorerie
- Financer les investissements et les pensions (2ème pilier)
- Assumer les dotations CPAS et Police



FOCUS MB 2015



Modifications Budgétaires 2015

- Handicap de départ → **1.467.000 €** : compte 2014, fonds des communes,...
- Equilibre plus que précaire → **1.256 €** de boni

→ Principales mesures prises pour combler le handicap de départ :

- Utilisation des provisions à hauteur de 750.000 €
- Non-valeurs limitées
- Réduction et correction des allocations de transferts : règle des 75 %, dotations CPAS et Synergis amputées
- Limitation des dépenses de fonctionnement
- Recrutements stratégiques différés
- ! Corrections techniques de dernière minute à faire !



➤ **MB – Extraordinaire**

Deux changements majeurs :

- **Acquisition du site du Nouveau Bazar** → Un investissement qui doit mériter son nom !
- **Annulation des frais d'étude pour le Théâtre** → Dans l'attente d'un éventuel financement de la Région Wallonne ...



➤ **Corollaire - Application du plan d'économies et traduction chiffrée dans le budget SEC 2016**

- Le projet actuel intègre l'estimation des mesures touchant le personnel.
Mais le déficit, hors régularisation comptable, reste de **1.400.000 €**
- L'écart en dépenses de fonctionnement doit être réduit.
=> Objectif : **Compte 2014 plus 2%**
- Les efforts en dépenses de transfert facultatives doivent être confirmés et augmentés.
=> Objectif : **Compte 2014 moins 25 %**
- Réduire les dépenses de fonctionnement et de transferts sont des **préalables aux mesures relatives au Personnel**. Question de bon sens et de décence.



Premiers efforts

- 1. Départs naturels**
 - **250.000 € déjà actés => Objectif : 500.000 €**
 - **Economie potentielle en 2017 : 1.100.000 € !**

Les départs naturels doivent se faire sur base volontaire, en âme et conscience !



2. Révision des conventions de mise à disposition de personnel

- Coût brut > 1,7 mio €
- Coût net : 0,8 mio €

⇒ Objectif : 300.000 € nets

- Asbl extra-communales : 100.000 €
- Asbl para communales : 200.000 €



Verviers
Capitale wallonne de l'Eau

www.verviers.be

En vous remerciant



N° 1003/61

MB1 (budget ordinaire). Conseil communal du 14 septembre 2015

Des modifications budgétaires servent, normalement, à ajuster le budget initial à la marge et à injecter les résultats du compte. Ici rien de tel ! C'est d'un bouleversement de nos budgets qu'il s'agit !

Ceci démontre combien le Collège a été dépassé par ses budgets et comptes ! Le boni est ramené à 1.256 €, le minimum minimorum ! Inutile d'en rajouter : le budget initial 2015 adopté en conseil communal par la majorité CDH-MR n'a pas tenu la route et a dû être entièrement revu ! L'échec se double ici d'un amateurisme que l'on n'avait plus vu à Verviers depuis longtemps !

Mais ce n'est pas tout ! Les modifications budgétaires que la majorité CDH-MR nous propose témoigne du délabrement avancé de nos finances communales.

En effet, principal enseignement : le Collège puise encore dans les réserves ! Cette fois : 775.000 € aux dernières nouvelles, dans le budget ordinaire. La moitié des réserves constituées en 2012 a donc disparu (2,1 au lieu de 4,3 en 2012) ! Et cette situation obère évidemment un peu plus (encore) notre trésorerie !

A noter, si on entre dans le détail, que l'enquête sur le commerce verviétois (dont on s'interroge toujours sur l'utilité) va coûter 10.000 € de plus que prévu, soit 24.750 € gaspillés !

La dotation à la régie communale autonome Synergis diminue - 25 %
(soit moins 178.750 €)... assurément un one shot !

Aqualaine perd 8.000 € alors que son budget était déjà ultra-raboté !

L'accueil extra scolaire est ramené de 26.000 à 20.000 €

Les subsides aux écoles de devoir sont supprimés ! (5.000 €)

Par contre nous saluons positivement l'augmentation pour Fiesta City (10.000) et le Festival de Jazz (1.000).

Nous regrettons la diminution subie par la Formation des joueurs de football : -10.000 € et la Maison Verviétoise des Sports : -2.500 € ainsi que les subsides sportifs : -7.500 €

Nous nous interrogeons sur la pertinence de la réduction du subside au CPAS comme l'a démontré notre collègue Robert : -53.546 € ! Nul doute qu'il faudra en reparler au budget !

Les frais de fonctionnement et d'action du Service de prévention subissent une réduction considérable de -10.359 € soit un tiers !

Les subsides aux crèches sont tous en diminution sur le rejet contestable de l'intervention communale pour les non-verviétois. Nous subissons une diminution de 36.810 € pour les transferts sociaux de la Ville hors CPAS ! Alors que de nouvelles conventions avaient été adoptées par ce conseil communal après moult effets d'annonces il y a quelques mois à peine !

Le nettoyage de l'hypercentre est en diminution de -4.000 € et aurait du bénéficier de crédits supplémentaires vu l'état de propreté du centre !

Le curage des avaloirs : -10.000 € reste : 15.000 € !

En recettes, à noter : diminution de la dotation principale du fonds des communes (-357.521 €) et 300.000 € d'augmentation supposée (!) du rendement des taxes communales.

A noter aussi une diminution des recettes de Finimo : -541.412 € (perte nette : 75.000 €).

Conclusions à ce stade : après avoir porté la fiscalité communale à des records historiques, la majorité puise dans ses dernières réserves et s'attaque à présent aux subsides des associations et à la politique sociale, culturelle, sportive et de propreté publique !

Le MR peut se réjouir de faire subir à l'ensemble des verviétois ses dérives idéologiques. C'est ce qui nous différencie : nous pensons, nous, que, dans les difficultés, qui sont bien réelles, il faut maintenir des services publics de qualité, en partenariat renforcé avec le secteur associatif !

Permettez-moi d'ajouter, en ma qualité de doyen de cette assemblée, que tout ceci me rappelle la situation de la ville en 1994 lorsque le PS était revenu au pouvoir, avec le CDH (PSC) dans un premier temps. Nous avons trouvé une ville littéralement anémiée et sans projets après 13 ans de majorité sociale chrétienne - libérale. C'est sans doute vers quoi nous

nous dirigeons une fois de plus ! Et j'espère qu'il ne faudra plus attendre encore 10 ans pour renverser la vapeur !

Plus grave encore : la majorité CDH/MR s'attaque au personnel communal ! Tout devait être bouclé pour le 15 septembre !

En préparation au budget 2016, la majorité s'est attaquée aux associations, Muriel l'a dit, en dénonçant toutes (?) les conventions de mises à disposition de personnels et d'octroi de subsides (gel à 75 %). Nous en ferons l'évaluation exacte.

La réduction de subsides s'élèverait entre 250.000 et 300.000 €.

Dans certains cas, cela va amener les ASBL concernées à prendre en charge le salaire net des agents détachés de la Ville. Sinon ceux-ci rentreraient à la Ville pour remplacer (au mieux et si réaffectables ?) les agents partis. Economie supputée : de l'ordre de 300.000 €

Le Collège voudrait en effet « dégager » une « trentaine » (sic) d'agents par départ naturel ou, sinon, par licenciements secs ! Des pressions vont être effectuées sur les agents qui peuvent partir dès maintenant avec une pension complète.

Tout cela a été annoncé dans la presse, de façon fragmentée et imprécise, en « effets d'annonces » à géométrie variable, pendant les mois de juillet et d'août, pendant que certains portaient en vacances !

Les 3 syndicats se plaignent unanimement, à juste titre, et comme les conseillers communaux, de ne pas connaître le détail de ce plan de pertes d'emploi et de l'absence réelle de concertation syndicale ! Nous partageons évidemment leurs craintes et au-delà ! Le PS est entièrement solidaire avec les agents communaux !

Une situation du personnel aussi malsaine ne peut qu'entraîner, nous le redoutons, une dégradation inquiétante des services rendus aux verviétois ! Nous y reviendrons sans aucun doute et nous serons très attentifs à la façon dont vous allez vous y prendre.

Bref ces modifications budgétaires sont tout sauf anodines et cela nous amène à réagir très vigoureusement et à être encore plus vigilants !

Et ceci n'est rien à côté de ce qui nous attend : 4 millions (?) qu'il faudrait encore trouver dans les prochains budgets !

Nous sommes véritablement au tournant de cette mandature communale ! L'appauvrissement de la ville se traduit par le départ des commerces, la fiscalité est à un maximum historique, les agents communaux sont inquiets et démotivés, des coups de sabre sont donnés dans les politiques sociales, sportives, culturelles, environnementales et j'en passe...

Bref, nous ne pouvons plus parler de restrictions budgétaires mais d'un véritable retour en arrière, de récession locale, d'absence de projets d'envergure pour notre ville, ce que l'échec de nos demandes FEDER et la fermeture du Grand Théâtre ont démontré.

Nous ne pensions pas, au PS, que votre échec serait aussi patent et aussi visible en 3 ans à peine ! Hélas... !

Je vous remercie.

Jean-François ISTASSE (PS)

CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 : LES MODIFICATIONS BUDGETAIRES

La situation des finances communales verviétoises est difficile. Il ne faut pas le nier. Vous allez largement puiser dans les réserves financières. Nous refuserons ces modifications budgétaires proposées pour les cinq raisons suivantes :

1. Le problème financier de la Ville de Verviers relève surtout d'un manque criant de recettes. Or, depuis au moins 2001, Ecolo demande qu'on essaye d'attirer au centre-ville des classes moyennes venant de communes avoisinantes. Pour que celles-ci aient envie de s'installer au centre de Verviers, il fallait évidemment l'aménager de manière à le rendre attractif. **De nombreuses classes moyennes au centre-ville auraient permis d'augmenter les recettes.**
2. A la lecture des chiffres de l'ONSS publiés en page 44 du journal «La Meuse» du vendredi 4 septembre 2015, si l'on s'en tient au salaire brut moyen mensuel des verviétois en 2014, il est de 2.914 €. C'est exactement le même que celui des malmédiens. C'est plus qu'à Stavelot (2.902 €) et qu'à Dison (2.751 €). Si c'est moins que la moyenne de la province (3.105 €), c'est plus que Seraing (2.853 €). On est bien d'accord que le salaire ne constitue pas à lui seul le revenu, surtout dans les milieux les plus aisés. Malgré tout, c'est une indication importante. Notre ville, certes se paupérise, mais elle reste avant tout une ville duale. Je me suis renseigné auprès de certains de mes collègues conseillers communaux Ecolo de ces communes, afin de connaître l'état de leurs finances communales. Par souci d'objectivité, j'ai choisi des communes qui ont des majorités différentes, avec ou sans Ecolo au pouvoir. A Malmédy, la situation n'est pas exceptionnelle, loin de là mais elle est meilleure qu'à Verviers. Il est utile de s'intéresser à Seraing qui est une grande ville plus ou moins de notre importance et qui a donc des obligations similaires aux nôtres, que n'ont pas des communes plus petites. Si j'en crois un de mes collègues Ecolo de Seraing, pourtant comme moi dans l'opposition, il me signale que jusqu'à présent en tout cas, sa ville s'en tire bien financièrement. D'après lui, il n'y aura ni augmentation de taxes ni de licenciement de personnel. Pourquoi autant de différences entre deux villes similaires ? **On peut donc se poser très**

sérieusement des questions sur la gestion des finances communales verviétoises de ces quinze dernières années.

3. Vous dites que pour des raisons financières, vous ne donnez plus d'une manière linéaire que 75 % des subsides au mouvement associatif (pages 32, 33, 38 et 39 des MB1, service ordinaire). Nous ne pouvons pas dire que vous avez attendu les difficultés pour réduire les subsides aux associations. Vous l'avez fait dès le début de votre mandature. Sans oublier que des membres de votre majorité ont notamment, par voix de presse, un peu brutalisé quelques associations bien connues des verviétois. Globalement, on ne peut pas dire que vous soyez une majorité particulièrement favorable au mouvement associatif. De plus, réduire tout le monde à 75 % d'une manière linéaire pourrait d'une certaine façon apparaître de prime abord comme équitable. Pourtant, dans certains cas, une perte de 25 %, c'est énorme lorsque le subside était au départ important. Nous nous posons dès lors une question : comment des services rendus jusqu'à présent seront-ils pris en charge à l'avenir ? Les mesures de restriction imposées dénie la qualité du travail effectué par ces ASBL. **Pour nous, il y a des priorités, notamment sociale, de santé et éducative.** Par exemple, il y a une ASBL appelée «Classdeau» qui a, à la base, un tout petit subside de notre ville. Elle accueille les élèves de nos écoles primaires. On réduit donc un subside à une ASBL qui accueille chaque classe de nos écoles communales deux jours par an. D'autre part, vous mélanger un peu tout dans le subside aux associations qui sont pourtant très diverses : de type sociale, sportive, culturelle ou citoyenne. Il y a aussi les ASBL paracommunales (voir les réductions page 21 des MB1, service ordinaire) que j'évoquerai quelque peu dans le point personnel de mon intervention. Dans le même type de réflexions où classez-vous le PCS et le Relais social urbain, toutes deux essentielles dans le travail social ?
4. Vous avez la volonté de geler les dotations au CPAS, à la zone de police et à la zone de secours. En 2015, vous allez encore plus loin puisque lors de ces modifications budgétaires, vous réduisez la dotation au CPAS de 53.546,82 € (page 35 des MB1, service ordinaire). Vous n'êtes pourtant pas «sans savoir» que le RIS a été revalorisé en septembre 2015. Si je

continue sur le sujet du CPAS, vous savez que geler sa dotation est déjà rigoureusement impossible. Depuis 2004, les différents gouvernements belges s'acharnent à fuir leurs responsabilités en se débarrassant de leurs obligations financières sur le dos des communes. **Je ne dois pas vous rappeler notamment toutes les mesures en matière de chômage qui grèvent considérablement le budget des CPAS donc forcément aussi celui des communes.**

5. Pour le personnel, nous avons plusieurs remarques et réflexions. Tout d'abord, on pourrait d'une manière cynique signaler que vous avez déjà fait une économie budgétaire sur le personnel communal puisqu'il n'y a pas eu d'indexation en 2015. Nous voulons aussi confirmer que si pour le moment, il n'y a pas encore de licenciement, nous connaissons bien vos intentions pour 2016. **Pour notre part, nous voulons réaffirmer que nous nous opposerons au licenciement sec car le personnel n'a pas à payer les erreurs politiques de ces quinze dernières années.** En second lieu, il est évident que si vous ne remplacez pas une personne qui part à la pension, nous voulons vous rappeler que cela aura probablement un impact sur le service rendu à la population. Vous allez me rétorquer que c'est également pour cela que vous souhaitez «rapatrier» du personnel de la ville mis à disposition des ASBL. Mais, si l'on s'en tient aux ASBL paracommunales, elles ont été créées il y a plusieurs années d'ici, notamment, pour rendre la gestion de certaines missions communales de service public plus souples, qu'en les soumettant en permanence aux décisions d'un collège ou d'un conseil communal. Il ne s'agit donc pas dans ce cas, de personnel communal mis à disposition du mouvement associatif, mais bien de personnes qui remplissent une mission communale de service public. Rapatrier ces travailleurs à la Ville signifie donc réduire nos missions de services publics.

Voici les cinq principales raisons pour lesquelles, nous voterons contre ces modifications budgétaires.

Je vous remercie pour votre attention.

Philippe Kriescher
Conseiller communal Ecolo de Verviers
13/9/2015.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste souhaite interpeller le conseil communal sur la question des marchés publics passés par la Ville. Comme chacun le sait, les pouvoirs publics investissent de manière importante dans l'économie. Ils recourent à toute une série de services, rénovent ou construisent des bâtiments, entreprennent des travaux, commandent des mobiliers et du matériel... Et ils recourent, pour cela, à toute une série d'entreprises.

Nous ne voulons pas, en tant que socialistes, que les pouvoirs publics recourent à des entreprises qui sous-paient leurs travailleurs en profitant du détachement de travailleurs étrangers, sans égard pour les salaires conventionnels belges, sans égard pour les règles de sécurité, des entreprises qui ne paient pas de cotisations patronales, ou qui les paient aux taux des pays d'origine des travailleurs. Bref, nous ne voulons pas que la Ville de Verviers contribue au dumping social en investissant des fonds publics dans ce genre d'entreprises.

Chers collègues, c'est une des manières les plus concrètes de lutter contre le dumping social, d'avoir un impact utile et concret sur les difficultés du secteur notamment de la construction. N'oublions pas que ce sont les pouvoirs locaux qui passent l'immense majorité des marchés publics, ce ne sont pas la Région wallonne ou la Fédération Wallonie Bruxelles.

En optimisant au maximum l'utilisation des marchés publics, avec les latitudes et les possibilités prévues dans la législation, nous pouvons impacter concrètement sur l'économie, sur le marché de l'emploi. En optant pour des entreprises qui offrent à la fois un travail de qualité et qui respectent nos normes sociales, nous pouvons les aider à rester compétitives.

Nous proposons donc que la Ville de Verviers et les paracommunaux, premièrement, recourent davantage à la procédure d'appel d'offres plutôt qu'à l'adjudication. L'adjudication nous oblige en effet à choisir l'offre la moins chère ; l'appel d'offre nous permet de prendre en compte aussi d'autres critères, qualitatifs, avoir des considérations environnementales, sociales ou éthiques dans le choix des entreprises.

Nous proposons également :

- que la Ville, dans les marchés qu'elle passe, impose au soumissionnaire et à ses sous-traitants de respecter l'ensemble de nos règles en matière de temps de travail, de congés annuels, de salaire minimal, de sécurité, etc.
- que le soumissionnaire informe en toute transparence de tous les sous-traitants auxquels il fera appel ;
- qu'il favorise l'occupation de travailleurs soumis à la sécurité sociale belge ;
- que la Ville privilégie au maximum le rapport qualité/prix en tenant compte de critères sociaux, environnementaux, éthiques et technique ;
- qu'elle exclue automatiquement des offres anormalement basses parce qu'elles ne respectent pas les obligations environnementales, sociales ou de droit du travail qui découlent de nos législations belges ou européennes ou de nos conventions collectives.

Le tout à travers une charte, dont le modèle est emprunté à la Ville d'Herstal, première initiative locale en la matière. Cette charte, déposée au secrétariat du conseil communal et dont vous avez pris connaissance, comprend également des sanctions à l'égard de l'entreprise qui ne respecterait pas ces principes (400€ par jour / par travailleur / pour chaque disposition non respectée). Elle intègre également la mise en place d'une plateforme d'échanges d'informations et d'alerte sur le dumping social entre la Ville et la Zone de Police et les autorités compétentes en la matière.

Charte contre le dumping social dans les marchés publics de la Ville de Verviers

Considérant que l'article 23, 1° de la Constitution assure :

- le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective ;

Considérant que dans la directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics, les autorités publiques auront l'opportunité de mettre davantage l'accent sur la qualité, les aspects environnementaux et sociaux ;

Considérant la circulaire du 28 novembre 2013 du Gouvernement wallon relative à la mise en place d'une politique d'achat durable pour les pouvoirs adjudicateurs régionaux wallons qui encourage les adjudicateurs subsidiés par la Wallonie à s'inspirer de ses recommandations ;

Considérant que le dumping social est préjudiciable à notre économie, à l'emploi et à la sécurité sociale ;

Considérant que le taux de demande d'emploi reste important dans le bassin verviétois et que les marchés publics peuvent représenter un gisement d'emploi important.

Considérant que les intérêts en cause, à savoir notamment la durée des périodes de travail, la sécurité, le salaire des travailleurs et leurs conditions de vie, sont des intérêts auxquels nos autorités souhaitent conférer une valeur qui nécessite en proportion un dispositif protectionnel renforcé ;

Considérant qu'il provoque une concurrence déloyale préjudiciable pour les entreprises qui offrent de meilleures conditions de travail en respectant les règles en vigueur ;

Considérant qu'il convient de concilier le principe de la libre circulation des services et des travailleurs avec l'exigence d'une concurrence loyale et que dès lors, le principe « à travail égal, droits égaux » doit être appliqué ;

Considérant qu'en matière de lutte contre le dumping social les législations européennes, fédérales, régionales et les règlements locaux doivent être renforcées afin de lutter contre ce phénomène ;

Considérant qu'il convient de profiter de l'opportunité que représente la transposition de la directive 2014/24/UE sur la passation de marchés publics pour renforcer à tous les niveaux de pouvoir notre arsenal législatif et réglementaire contre le dumping social ;

Considérant que les Communes, en leur qualité de pouvoirs adjudicateurs, sont soumises à de lourdes responsabilités dans le cadre de l'attribution de leurs marchés, pouvant aller jusqu'à la responsabilité pénale des mandataires communaux ;

Considérant qu'il convient d'encourager d'autres organismes publics locaux verviétois (CPAS, zone de police) à adopter les principes contenus dans cette Charte dans leurs marchés publics.

Le Conseil :

Article 1 : Pour tout marché public conclu par la Ville de Verviers, le soumissionnaire et ses sous-traitants, devront s'engager à respecter l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires, administratives ou conventionnelles applicables en Belgique en matière notamment de périodes maximales de travail et de repos, de durée minimale des congés annuels payés, de taux de salaire minimal, y compris ceux majorés pour les heures supplémentaires, des conditions de mise à disposition de travailleurs, de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au travail...ainsi que de toute autre disposition applicable en matière de relation de travail.

Article 2 : Le soumissionnaire et ses sous-traitants devront joindre à leur offre une déclaration explicite sur l'honneur indiquant qu'ils respecteront la « la Charte contre le dumping social dans les marchés publics de la Ville de Verviers » dans l'exécution des marchés. L'absence de cette déclaration sur l'honneur sera une cause d'exclusion du soumissionnaire et de ses sous-traitants.

Article 3 : Pour les procédures négociées sans publicité, seules les sociétés ayant adhéré à la Charte de Verviers seront invitées à remettre offre.

Article 4 §1: Tout soumissionnaire devra, lorsqu'il soumissionne un marché attribué par la Ville de Herstal, joindre à sa soumission la liste des sous-traitants qui participeront à l'exécution du marché. A cette liste sera annexée une déclaration sur l'honneur, tel que prévu à l'article 2, desdits sous-traitants. Cette liste de sous-traitants et les changements éventuels en cours d'exécution du marché devront être préalablement approuvés par le pouvoir adjudicateur.

§2. Une chaîne de responsabilité entre le soumissionnaire et ses sous-traitants sera établie.

Article 5 : Le soumissionnaire favorisera dans le cadre de l'exécution du marché le recours à des travailleurs soumis à la Sécurité sociale belge.

Article 6 : La Ville de Verviers exige que les travailleurs participant à la réalisation des marchés soient traités de manière à leur assurer une qualité de vie digne et dénoncera aux autorités habilitées, tout comportement pouvant s'apparenter à de la traite d'être humain.

Article 7 : Si l'adjudicataire ou le sous-traitant de l'adjudicataire emploient des travailleurs, qui vu la distance entre leur lieu de travail et leur domicile, ne peuvent rentrer journalièrement chez eux, ils veilleront à leur fournir un logement convenable (répondant aux prescrits du code wallon du logement).

Article 8 §1 : Dans le cadre de la passation de ses marchés, la Ville de Verviers privilégiera au maximum les modes de passation favorisant le meilleur rapport qualité (au niveau social, environnemental, éthique et technique)/prix sur base de critères comprenant des aspects qualitatifs.

§2. La Ville de Verviers accordera une attention prépondérante aux respects de critères environnementaux, sociaux et éthiques ainsi qu'aux retombées économiques en région verviétoise de l'exécution du marché et aux effets sur la Sécurité sociale belge du personnel affecté au marché. Ces critères seront intégrés aux clauses des cahiers des charges édités par la Ville de Verviers.

§3. La ville s'engage à exclure toute offre anormalement basse s'il s'avère que celle-ci découle du non-respect des obligations environnementales, sociales ou de droit du travail qui découlent du droit de l'Union européenne, du droit national, des conventions collectives ou du droit international.

Article 9 : Indépendamment de poursuites pénales éventuelles et sans préjudice de l'application des législations spéciales en la matière, tout manquement aux dispositions précitées, constaté par les autorités habilitées et porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur, donnera lieu, à charge de l'adjudicataire à une pénalité spéciale de 400 € due pour chacune des dispositions non respectées, pour chaque travailleur concerné et pour chaque jour, pendant lequel, une ou plusieurs des dispositions visées n'auront pas été respectées.

Article 10 : La Ville de Verviers mettra en place, en collaboration avec sa zone de police, une plateforme d'échange d'informations et d'alerte sur le dumping social qui travaillera en étroite relation avec les autorités compétentes.

Chers collègues,

Au milieu de l'été, une journaliste allemande, présentatrice du journal de la télévision publique a lancé un coup de gueule retentissant. Elle appelait au « soulèvement des gens décents » face à la banalisation de la haine xénophobe et l'hostilité violente à l'égard des migrants. Les lignes s'apprêtaient à bouger au cœur des opinions publiques européennes.

En effet, l'afflux de migrants s'est amplifié, le corps du petit Aylan Kurdi s'est échoué sur une plage et une immense vague de solidarité s'est créée partout en Europe. « Welcome refugees » est devenu un slogan et ce slogan s'est propagé partout, jusque dans les tribunes des stades de foot en Allemagne, en France, en Italie, en Autriche, etc. Le discours médiatique changeait lui aussi en même temps que l'image de ces migrants fuyant une guerre d'une brutalité totale. Des familles se portaient volontaires pour accueillir des familles de réfugiés chez elles, présentées quelques semaines plus tôt comme des envahisseurs inquiétants. La peur avait changé de camp et la parole anti-raciste se libérait à nouveau, elle s'assumait à nouveau. Ce mouvement était porté – et, selon moi, rendu possible – par les discours responsables de politiques.... Merkel, Hollande, Michel mais aussi par l'action de Théo Francken salie, il est vrai, par ses petites phrases de la semaine dernière.

Verviers est évidemment concerné par cette problématique. Vous connaissez les chiffres : plus d'une centaine de Syriens déjà référencés par nos services. Le Premier Ministre l'a dit, le Ministre des Affaires étrangères l'a répété : le flot ne va pas se tarir à court terme.

Le tissu associatif est déjà mobilisé. Des actions se mettent en place tandis que des citoyens verviétois cherchent les moyens de se rendre utile et d'apporter une aide concrète à ces personnes. Il y a donc une mobilisation associative et un désir de solidarité que nous devons écouter.

Face à cette *situation de fait*, la réponse de la Ville est particulièrement importante si elle ne veut pas subir et, plus tard, se plaindre ou pleurer. Nous sommes peut-être à un tournant de notre histoire contemporaine : nous avons la possibilité de transformer la sinistrose ambiante (qui tourne toujours autour de l'intégration et des étrangers) en une dynamique positive et rassembleuse. Ne manquons pas ce tournant !

Le président du CPAS a récemment évoqué un plan d'actions qu'il activerait au CPAS. Le plan a le mérite d'exister mais, reconnaissons-le, la situation dépasse largement les compétences du CPAS. Sans compter que vos déclarations sont parfois contredites par vos actes. Je vais y revenir...

Que proposons-nous ?

- 1) En matière d'accueil d'abord. Le gouvernement vient de décider l'ouverture de 8000 nouvelles places d'accueil. Le Secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration a par ailleurs invité les communes à mettre à disposition, en collaboration avec Fedasil, des logements privés ou publics dans le cadre des ILA, initiative locale d'accueil. Verviers est une des seules communes de l'arrondissement à ne pas en avoir. Ouvrez-en !! Ça ne coûte rien au CPAS et le suivi social qui accompagne la mise à disposition du logement pourrait être assuré, si vous le souhaitez, par des associations spécialisées dans l'accueil des réfugiés. Il y en a à Verviers, comme vous le savez.

- 2) Une fois le statut de réfugié reconnu et les personnes installées à Verviers, il faudra tout faire pour assurer une bonne intégration dans leur nouvelle ville. Personne ne niera que l'apprentissage du français est, à cet égard, essentiel.
- a. Nous vous proposons dès lors d'augmenter les moyens des asbl qui proposent des cours de FLE. Les listes d'attente sont énormes et elles ne feront que croître si on ne leur permet pas d'absorber la demande. Or, vous faites actuellement le contraire ! Vous dites : « l'apprentissage du français est prioritaire » et en même temps retirer des articles 60 ou diminuer les subsides au secteur associatif ! Cette contradiction est intenable !
 - b. Pourquoi ne pas lancer un appel aux instituteurs et professeurs de français qui travaillent dans une école verviétoise ? Certains souhaiteraient peut-être proposer quelques heures de cours aux réfugiés qui arrivent... Pourquoi pas ?
 - c. Il faut ouvrir d'urgence des classes passerelles dans nos écoles communales. Pour ceux qui ne le savent pas, de telles classes permettent de proposer un suivi spécifique aux primo-arrivants, d'accélérer leur apprentissage et, par conséquent, leur intégration ici. Si l'Ecole Polytechnique en dispose, ce n'est pas le cas dans le réseau communal.
- 3) Très concrètement, il faut d'urgence mettre un local à disposition de la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés qui s'est récemment constituée et qui n'aura bientôt plus les moyens de stocker les dons que font de très nombreux Verviétois. Etes-vous en mesure de répondre à ce besoin ?
- 4) Les réfugiés arrivent parfois dans un état de détresse psychologique très grave. Une association verviétoise au moins dispose d'un service d'accompagnement psychologique. Accepteriez-vous de renforcer ses moyens ou, à tout le moins, d'établir ou de renforcer les synergies entre le CPAS et cette association ?
- 5) Vous n'ignorez pas l'ampleur de la mobilisation citoyenne en Europe et en Belgique. L'émotion suscitée par la situation des migrants a éveillé des vocations d'engagement, y compris à Verviers. Néanmoins, nombreuses sont les personnes qui ne savent pas quoi faire, ni à qui s'adresser.
- a. Pourquoi la Ville ne créerait-elle pas une sorte de guichet unique dont elle ferait publicité et à partir duquel elle enregistrerait les propositions des citoyens verviétois prêts à s'engager avant de les redispatcher de manière utile ?
 - b. Pourquoi ne pas lancer, avec le secteur associatif, une grande campagne de communication qui pourrait avoir deux objectifs :
 - i. Un travail pédagogique visant à détruire les préjugés, les stéréotypes, les idées reçues et à agir sur les peurs d'une partie de la population
 - ii. Lancer un appel au parrainage : une famille verviétoise parrainerait une personne ou une famille réfugiée ! Elle deviendrait l'un de ses référents pour

l'aider dans ses démarches diverses ou simplement partager avec elle un sentiment solidaire. Je suis convaincu qu'on accélérerait de façon considérable l'intégration des personnes dans leur nouvel environnement.

Avant de conclure, je récapitule. Etes-vous d'accord :

- De créer des logements ILA ?
- De renforcer les moyens des asbl actives dans l'apprentissage du français ?
- De lancer un appel aux instituteurs et professeurs de français verviétois et d'organiser des cours au profit des réfugiés ?
- D'ouvrir des classes-passerelles pour faciliter la scolarité des enfants ?
- De mettre un local à disposition de la plateforme de soutien aux réfugiés afin d'optimiser le stockage des dons
- De renforcer les moyens des structures qui offrent un soutien psychologique aux réfugiés
- De créer un guichet unique auquel les Verviétois désireux de s'engager pourraient s'adresser ?
- De lancer ou de soutenir une campagne de sensibilisation luttant contre les haines et les peurs et promouvant des actions de parrainage de famille de réfugiés par des familles verviétoises ?

En répondant « oui » à chacune de ces questions, vous avez la possibilité de faire de Verviers une ville-pilote, un exemple. Vous avez surtout l'occasion de changer ce climat pesant qui règne chez nous depuis trop longtemps. Vous avez l'occasion de faire bouger des lignes et peut-être même de changer des mentalités. Vous avez l'occasion de rapprocher les Verviétois, de les rassembler. Vous avez l'occasion de faire œuvre de citoyenneté, de fraternité et, tout simplement, d'humanité.